

J. Commaille, *L'esprit politique des savoirs. Le droit, la société, la nature*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2023, 380 p.

Arthur Moury

DANS **REVUE INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTUDES JURIDIQUES** 2024/2 Volume 93, PAGES 197 À 204
ÉDITIONS **PRESSES DE L'UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS**

ISSN 0770-2310

DOI 10.3917/riej.093.0197

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2024-2-page-197?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de l'Université Saint-Louis.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

J. COMMAILLE, *L'esprit politique des savoirs. Le droit, la société, la nature*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2023, 380 p.

Arthur MOURY

Doctorant F.N.R.S au sein du Séminaire Interdisciplinaire d'Études Juridiques
et du centre Prospéro (UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles)

Que pourrait bien signifier l'idée d'un *esprit politique des savoirs*, et notamment des savoirs portant sur le droit, la société et la nature ? C'est à une telle énigme que nous renvoie le titre du dernier ouvrage en date du sociologue Jacques Commaille et dont l'enjeu semble être *de mettre en lumière la composante politique de l'élaboration des savoirs contemporains*, et plus précisément des savoirs portant sur les objets que sont le droit, la société et la nature – le droit restant néanmoins l'objet d'étude principal de l'auteur. Se prêtant à « l'exercice d'[une] épistémologie comparative inspirée d'une sociologie de la connaissance » (p. 320), l'objectif de l'auteur, en comparant les trois types de savoirs susmentionnés, est d'opérer une critique des fondements épistémologiques modernes qui leur seraient communs, et qui leur feraient adopter une position de surplomb à l'égard des objets qu'ils étudient. Sociologue de formation, et fort d'une carrière scientifique et académique qui lui a fait endurer les enjeux de pouvoir qui conditionnent l'élaboration du savoir dans le milieu universitaire (p. 15-18), l'auteur explique d'abord en quoi c'est son expérience de scientifique qui lui a fait réaliser à quel point il y avait des « instrumentalisation[s] des savoirs au service du pouvoir » et que les savoirs que nous mobilisons ne se constituent jamais dans un « univers pur » (p. 17) et autonome des dynamiques sociales.

Dans ce sens, la démarche de Jacques Commaille ne manque pas d'intéresser de par son originalité narrative, qui est également une originalité méthodologique sur laquelle nous reviendrons. En effet, l'ouvrage s'ouvre sur un essai « d'ego-sociologie » (p. 39) dans lequel l'auteur explique comment *sa vie de chercheur* l'a mené à une véritable expérience de « désenchantement » (p. 159) vis-à-vis des idéaux d'universalité et d'autonomie de la connaissance portés par l'idéologie des Lumières et du progrès qu'elle porte. « Enfant de la société dite moderne » (p. 15), il explique être rentré dans le circuit de la production de la connaissance avec une « perception idéalisée de la culture et du monde des savoirs » (p. 14), le

faisant ainsi pleinement adhérer à l'idée que le travail de la connaissance, de par sa tendance à l'universel, menait indéniablement à une « éthique de la bienveillance et de la tolérance » emmenée par la logique du progrès. Le savoir, en ce qu'il cherche à établir des vérités objectives et indépendantes des dynamiques de pouvoir qui traversent le corps social, permettrait, pour le jeune penseur d'alors, de mettre celui-ci en position d'indépendance à l'égard des faits sociaux qui le conditionnent, et ainsi les analyser en toute objectivité – objectivité le mettant à distance de tout enjeu d'intérêts.

Cependant, ce que sa trajectoire personnelle de chercheur en sociologie du droit lui fera apprendre, c'est que « face à l'institution *a priori* d'une "Vérité" de l'ordre du déjà là ou à établir, la recherche démontre l'évidence commune d'une construction sociale dans laquelle interfèrent de multiples facteurs extérieurs à ce qui est parfois présenté comme une dynamique intrinsèque de la connaissance » (p. 22). Ainsi, l'expérience professionnelle de l'auteur lui fera apprendre que « tout effort scientifique prend place dans le cadre de contextes sociaux, et ces contextes sociaux ont des effets sur les façons dont les idées sont acceptées comme faisant partie de paradigmes existants ou nouveaux »¹ (p. 23).

Ce que l'auteur a d'abord vécu dans sa chair, témoignant de certains « rapports de pouvoir intellectuel dissimulant des rapports de pouvoir institutionnel », en faisant l'épreuve d'un « univers académique [qui] est [aussi] un univers où la quête de connaissance n'exclut pas les rapports de pouvoir » (p. 16), c'est la crise d'un certain rapport au savoir et des « grands récits de légitimation de la science »² (p. 35.) qui l'accompagnent. Il semblerait dès lors que tout le travail de recherche de l'auteur a, par la suite, consisté « à introduire de la vérité dans ce qui est constitutif des savoirs et pas seulement de la vérité dans ce qu'ils produisent » (p. 38) afin de se mettre dans un rapport critique vis-à-vis de la « tendance des savoirs à l'autoréférentialité, c'est-à-dire une représentation sociale d'eux-mêmes les tenant en apparence à distance de la question du pouvoir » (p. 23). Pour l'auteur, riche d'une expérience académique et d'un travail épistémologique de longue haleine, les savoirs sont indéniablement l'objet d'instrumentalisations politiques, et « donner sens à cette instrumentalisation », ce que le sociologue aura longtemps cherché à faire, « [c'est] tenter de construire une théorie du savoir participant à une théorie (...) du pouvoir politique » (p.18). Voilà le projet qui semble motiver le travail

¹ H. ERLANGER *et al.*, « It's Time for a New Legal Realism », *Wisconsin Law Review*, 2005, n°2, p. 342. Cité par l'auteur.

² J.-F. LYOTARD, *La condition postmoderne : Rapport sur le savoir*, Paris, Éditions de Minuit, 1979. Cité par l'auteur.

récent du professeur Commaille et dont *L'esprit politique des savoirs* est la dernière actualisation.

Pour ce faire, Commaille cherchera à élaborer sur le plan épistémologique ce qui lui est d'abord apparu dans le contexte de sa vie de chercheur, à savoir le passage d'une « matrice-juridico-politique » fondamentalement transcendante (p. 160) – ou *top down* comme il la nomme – à une nouvelle « matrice-juridico-politique » audacieusement immanente, ou *bottom up* comme il l'appelle. D'inspiration foucaldienne (p. 29), le concept de « matrice-juridico-politique » qu'il mobilise renvoie à l'idée que les façons de penser le droit, la société et la nature sont dans des rapports d'interrelations fortes, et que, loin d'être indépendantes les unes des autres, celles-ci s'inter-alimentent afin de produire un « régime général de connaissance » qui est également un « régime général de normativité » (p. 156) d'un certain type³. Ainsi, tout l'enjeu de l'ouvrage sera de faire la comparaison systématique entre ces trois types de régimes de connaissance afin de pointer leur évolution commune dans le temps ; une évolution qui sera *marquée du passage d'un temps de la certitude* – résumant le paradigme de la modernité – à un *temps de l'incertitude* – résumant le paradigme de la « postmodernité ». Et c'est d'un tel passage paradigmatique que le sociologue aurait lui-même fait l'expérience dans sa propre pratique scientifique.

On comprend dès lors que l'enjeu du travail de l'auteur est double : 1. d'une part, il cherche à montrer l'effectivité du concept de « matrice-juridico-politique » pour comprendre l'influence réciproque qu'ont ces différents régimes de savoir les uns vis-à-vis des autres ; 2. d'autre part, il fait réaliser à son lecteur que la compréhension de cette inter-influence entre les différents régimes de savoir met précisément en crise la « matrice-juridico-politique » qui les caractérise dans le paradigme de la modernité qu'il nommera *le temps historique de la certitude* ; « matrice-juridico-politique » qui se caractérise, notamment, par une conception autonome des savoirs les uns par rapport aux autres, autonomie qui les rendraient indifférents à leur contexte d'élaboration et aux différents enjeux de pouvoirs (économique, politique et culturel) qui les traversent.

Ce faisant, le livre s'articule en deux grandes parties qui renvoient réciproquement à deux temps historiques que l'auteur identifie comme ceux

³ L'auteur prend notamment l'exemple des liens d'influence entre la science juridique et la science de la nature en montrant que la force normative du droit se constitue, en partie, en empruntant au scientisme du mode de constitution du savoir scientifique et que, à l'inverse, ce même savoir scientifique emprunte lui aussi aux caractéristiques de la normativité juridique pour se constituer et ce, notamment en faisant référence implicite à un principe d'autoréférentialité.

de la *certitude* et de l'*incertitude*. Chacune de ces parties étudie de manière comparative l'élaboration des savoirs relatifs au droit, à la société et à la nature afin de montrer comment ceux-ci sont passés d'un régime général de connaissance à un autre ; passage qui oblige aujourd'hui à penser *la dimension politique des savoirs* dont il n'est plus possible d'affirmer qu'ils se « développeraient d'eux-mêmes » en cultivant ainsi une « organisation hégémonique des disciplines », avec leur « propre éthique » et leurs « propres règles » selon lesquelles ils poursuivraient « un seul objectif qui est celui de la quête de la vérité » (p. 158). Au contraire, l'analyse de l'évolution parallèle de ces savoirs à travers ces deux temps historiques marqués par deux « matrices-juridico-politiques » distinctes en appelle précisément à penser leur contextualité et à penser l'avenir de l'élaboration des savoirs à partir de celle-ci.

Pour comprendre ceci, l'auteur cherche à rendre compte, dans la première partie de l'ouvrage, de la « matrice-juridico-politique » propre au temps historique de la certitude, que l'on pourrait également nommer *paradigme de la modernité* et qui est caractérisé par les idéaux d'une Raison (auto)fondatrice et transcendantale, organisant, hiérarchisant et ordonnant le monde par le haut ; à partir d'une position idéale de surplomb et de non-situation qui lui permet d'épuiser le sens des phénomènes du monde et de leur explication. Dans cette partie, Commaille cherche à montrer en quoi la Raison⁴, placée au cœur de l'élaboration du paradigme de la modernité, est perçue comme étant synonyme d'autonomie absolue du savoir par rapport au monde social (p. 136) dont il épuise pourtant le sens sur le mode de la certitude. Toute référence à ce dernier est alors considérée comme une contamination du savoir qui en résulte, et, de ce fait, frapperait la connaissance du sceau d'une certaine impureté, par opposition à la pureté propre à la méthode transcendantale qui caractérise le savoir scientifique, mais aussi juridique et sociologique de ce temps historique.

Cette autonomie de la Raison résultant de sa position de surplomb a alors pour effet de fonder son autorité tant scientifique que politique (p. 139) ; la conception de l'autorité étant intimement liée à la notion de neutralité impliquée par l'idée d'une connaissance qui ne serait influencée par aucun contexte quel qu'il soit. C'est dans ce sens qu'on comprend les liens intimes qui unissent pouvoir et savoir en ce que ces concepts participent d'un même idéal d'autoréférentialité qui mène à la création de distinctions hiérarchisantes

⁴ Ici, le fait d'utiliser une majuscule pour désigner le concept de Raison tient du fait que celle-ci, dans le temps historique de la certitude, est idéalisée en ce qu'elle serait dotée d'une force transcendantale lui permettant de dire la Vérité sur le monde – Vérité fonctionnant également sur le mode idéal d'une adéquation absolue entre un énoncé et le réel qu'il prétend dévoiler.

entre les savoirs, mais aussi entre les individus qui les détiennent et ceux qui ne les détiennent pas (p. 136).

Transcendance, hiérarchie, autorité, distinction, auto-référentialité ou encore autonomie, voici autant de caractéristiques communes entre les manières de penser les savoirs concernant le droit, la société et la nature dans le temps historique de la certitude. Et on comprend alors mieux en quoi l'auteur insiste sur les « effets de système » qui lient ces différents régimes de savoir et qui mènent à certains effets de pouvoir dans la manière dont le social et le politique sont organisés et pensés. C'est alors tout le sens du concept de « matrice-juridico-politique » avancé par l'auteur que d'expliquer ce lien ténu qui existe entre savoir et pouvoir dans un contexte épistémologique marqué par les idées de transcendance et d'autorité.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, le sociologue entreprend de décrire l'évolution commune de ces trois régimes de savoir dans un contexte épistémologique qu'il qualifie d'*incertitude*. L'incertitude en question caractérise le « régime général de savoirs » dans lequel les sociétés occidentales auraient basculé au sortir de la Seconde Guerre Mondiale (p. 158) et qui signe l'entrée dans une épistémologie complexe⁵ qui, au nom de cette complexité même, assume la part importante d'incertitude propre à la production de savoirs qui en émergent. Se voit alors disqualifiée « toute représentation de la science en termes de hiérarchie, de linéarité et d'empreintes positivistes » (p. 159), signant ainsi un « déclin des expressions de la transcendance » (p. 162) pour laisser place à une conception *bottom up* du savoir qui tient compte du contexte d'énonciation et d'élaboration des connaissances qui ne peuvent dès lors être que situées. Dans ce paradigme que l'on peut assimiler à celui de la « postmodernité », la « raison devient relative, ne relevant plus d'une conception générale et universelle de la science » et « les schémas conceptuels et les pratiques des savants sont chaque fois rapportés à un contexte ou à un groupe social donné »⁶ (p. 163) afin de renoncer à une compréhension autoréférentielle, surplombante et essentialiste de la science qui devient dès lors « sans essence », c'est-à-dire toujours émergée d'un contexte social, culturel, institutionnel et politique qu'il importe de prendre en considération.

⁵ Cf. E. MORIN, *La méthode. La connaissance de la connaissance*, Paris, Seuil, 2014 [1993]. Bien que les références à Edgard MORIN soient marginales dans le présent ouvrage, il nous semble ici pertinent de faire référence à son épistémologie complexe pour désigner le paradigme de l'incertitude décrit par l'auteur.

⁶ D. PESTRE, « Pour une histoire sociale et culturelle des sciences. Nouvelles définitions, nouveaux objets, nouvelles pratiques », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, vol. 50, 1995, n°3, p. 490.

Ce que cette deuxième partie cherche alors à mettre en évidence, c'est l'exceptionnel parallélisme qui existe entre les transformations des savoirs relatifs au droit, à la société et à la nature en ce qu'il semblerait que chacun de ces savoirs ait été ébranlé par « l'irruption du *Socius* dans les affaires de la science »⁷ qui caractérise ce temps historique des incertitudes. En témoigne tout particulièrement, selon l'auteur, le basculement opéré par les courants de recherche relevant des « *Science and Technology Studies* » (S&TS) dans le domaine des savoirs portant sur la nature, la science et les technologies et qui consacrent les idées selon lesquelles « l'ordre naturel et l'ordre social sont indissociables [et] que la science et la société sont *co-produites* », menant ainsi à la nécessité « d'accorder de l'importance à une conception interactionniste du travail de la science » (p. 171). Dans ce sens, ce qui impressionne dans ces courantes d'étude et qui ne manquera pas d'intéresser l'auteur, c'est la radicalité du basculement qu'ils opèrent en passant d'un paradigme à l'autre sans refuser de franchir l'interdit moderne qui consiste à assumer, sur le plan épistémologique, la part de construction sociale existante dans l'élaboration du savoir des sciences dites naturelles.

En effet, à travers les S&TS, il semblerait que c'est le régime de connaissance le plus éloigné de l'objet d'étude qu'est la société qui soit au final celui qui a assumé avec le plus de ferveur le processus de socialisation et de contextualisation de la science qui caractérise le temps historique des incertitudes. Il y a en effet quelque chose de spectaculaire dans ce mouvement de pensée qui n'aura pas manqué d'influencer, par « effets de système », les autres domaines du savoir étudiés par le présent ouvrage et qui permet de mieux comprendre la profondeur du changement paradigmatique en cours.

Selon la thèse de l'auteur, les « effets de système » qui caractérisent l'économie des relations entre ces différents régimes de savoir indiquent que, dans ce même contexte épistémologique, la compréhension du pouvoir par les sciences politiques, mais aussi de la normativité juridique par les sciences du droit relèvent elles aussi d'un mouvement de compréhension ascendant partant des réalités sociales et économiques vers la constitution d'un mode de régulation « par le bas ». De fait, pour l'auteur, ce mouvement de renversement d'une pensée *top down* vers une pensée *bottom up* qui tient compte de l'effervescence des faits sociaux dans l'élaboration des savoirs s'observe également dans les autres régimes de savoir et ce, notamment à travers le courant du *New Legal Realism* en droit (p. 245-249) et de la nouvelle vague de la théorie critique dans les sciences sociales (p. 188-191).

⁷ H. NOWTNY, P. SCOTT et M. GIBBSON, *Repenser la science*, Paris, Belin, 2003. Cité par l'auteur.

L'intérêt en présence, toujours selon l'auteur, est que ces courants d'étude élaborent des régimes de connaissance qui refusent d'appliquer une clé de lecture surplombante du monde social et du schème de la domination qui le caractérise pour reconnaître l'agentivité des acteurs qui le composent et l'importance de leur participation dans l'élaboration des savoirs juridiques, sociologiques et scientifiques afin de « faire entrer les sciences en démocratie » (p. 330)⁸.

Bien sûr, le propos de l'auteur n'est pas de dire que le monde scientifique dans lequel nous vivons aujourd'hui serait unanimement devenu celui de la socialisation systématique des énoncés scientifiques et de la conception généralisée de l'approche *bottom up* du savoir comme du pouvoir, mais plutôt de montrer la présence grandissante de ce nouveau régime général de connaissance qui co-existe et évolue dorénavant avec l'approche – déclinante – *top down* propre à la modernité.

Partant, Jacques Commaille explique que cette transformation des rapports au social qu'entretiennent ces nouveaux régimes de connaissance est marquée par une porosité qui en appelle à une « nouvelle épistémologie » (p. 328) caractérisée par l'importance d'une véritable démarche transdisciplinaire entre ces trois domaines. Plus encore, la reconnaissance de la place du social dans les façons de penser le monde impliquerait alors une transformation de la manière d'élaborer la connaissance à partir de la prise en considération que « les individus qui composent [ce monde] ne sont pas des sujets passifs, mais sont susceptibles d'être des acteurs sociaux » (p. 329). « Le social » n'y est alors plus une « variable dépendante » (p. 329) des autres champs de connaissance qui le mobilisent uniquement pour alimenter leur aspiration à la scientificité telle qu'elle est décrite dans régime historique de la certitude, mais il devient une part intégrante de la constitution de ceux-ci.

À ce titre, Commaille parle d'un « nouveau régime de véridiction » qui passerait par les citoyens et qui impliquerait que l'on « remette en cause la binarité “clercs” ou “savants”, ou “sachants” *versus* profanes » amenant à « considérer que le citoyen est en mesure d'entrer dans le processus de « *mutual learning* » et qu'il puisse ainsi devenir un « interlocuteur ou même un partenaire dans le processus de production de connaissance et dans les usages qui peuvent en être faits » (p. 329). Voilà ce qui semble être l'enjeu final de cet *Esprit politique des savoirs* qui est une invitation à leur

⁸ L'expression est de Bruno LATOUR.

transversalisation et à l'implication des acteurs du monde social dans leur élaboration.

À ce propos, et pour revenir sur l'originalité méthodologique énoncée *supra*, il est important de noter que l'auteur s'est astreint à un exercice de conséquence en adoptant une démarche résolument transdisciplinaire tout au long de son ouvrage, et en partant d'une situation bien précise d'élaboration de la connaissance, à savoir celle des enjeux institutionnels et parfois politiques dont elle peut être l'objet dans le monde académique.

En effet, sur le plan formel, bien que le livre soit classiquement divisé en deux grandes parties elles-mêmes subdivisées en trois sous-parties renvoyant respectivement aux différents régimes de savoirs étudiés, l'argumentaire de l'auteur n'épouse pas une logique systématique qui se voudrait réduire chacune de ces sous-parties à l'analyse unique d'un objet d'étude. Bien plutôt, l'auteur construit son argumentaire de façon poreuse et transversale de sorte à faire communiquer entre elles les différentes approches des savoirs qu'il se propose d'analyser.

On retiendra dès lors de *L'esprit politique des savoirs*. *Le droit, la société, la nature* qu'il est un prodigieux ouvrage de transdisciplinarité des savoirs qui réussit à tenir cette difficile promesse d'un propos qui ne se cantonne pas à un savoir cloisonné ou à un champ disciplinaire unique pour faire pleinement dialoguer les régimes de connaissance qu'il analyse et compare.